

22 FEV. 2012

Jacques LE NAY  
Député du Morbihan  
Maire de PLOUAY

*Références à rappeler  
dans toute correspondance : PALN/P/396soc*

Monsieur Marc SANCHEZ  
Secrétaire Général du Syndicat des  
Indépendants (SDI)  
Parc de la Chauderaie  
02, rue de la Chauderaie  
69 340 FRANCHEVILLE

PARIS, le 21 février 2012

Monsieur le Secrétaire général,

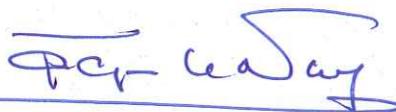
Par un courrier en date du 30 juin dernier, vous me sensibilisiez aux dysfonctionnements liés au Régime Social des Indépendants (RSI). Vous le savez, je suis alors intervenu avec diligence sur ce sujet auprès de Monsieur Christian JACOB, Président du groupe UMP, afin de relayer vos préoccupations.

Je vous informe que, suite à cette correspondance, se tiendra ce mercredi 22 février, comme annoncé précédemment, une table-ronde sur les relations entre le Régime social des indépendants (RSI) et ses ressortissants. Connaissant mon intérêt pour ce dossier, Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Président de la Commission des affaires sociales, m'a donc convié à y assister.

Je tiens en outre à vous communiquer le courrier qu'a souhaité me transmettre Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Par ce courrier, adressé au Directeur général de la Caisse nationale du régime social des indépendants et au Directeur de l'Agence central des organismes de sécurité sociale, Monsieur le Ministre exprime son souhait de voir ces dysfonctionnements se résorber.

Espérant que ces informations vous seront utiles, vous trouverez ci-joint copie du courrier mentionné ci-avant et vous pouvez compter sur moi pour vous informer des avancées qui pourront découler de la table-ronde du 22 février.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jacques LE NAY



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

*Le Ministre*  
Nos réf : DL/CB/ D 12001702

22 FEV. 2012

PARIS LE, 15 FEV. 2012

Messieurs les Directeurs,

Mardi 7 février dernier, je me suis rendu à la caisse régionale du Régime social des indépendants (RSI) à Nice afin de faire, avec vous, un premier bilan du plan d'actions relatif à l'Interlocuteur Social Unique (ISU) que j'avais lancé à Paris le 12 septembre dernier en présence de tous les directeurs d'organismes de vos deux réseaux.

La création de l'ISU, en janvier 2006 par coopération entre le RSI et l'ACOSS, dans le but de simplifier le paiement des cotisations sociales des travailleurs indépendants, s'est accompagnée de dysfonctionnements importants pour de nombreux ressortissants. Le Gouvernement est extrêmement attentif à la résolution de ces difficultés et le plan d'actions que j'ai lancé en septembre dernier vise à les résorber totalement.

Pour cette raison, ce plan d'actions est accompagné de moyens budgétaires et humains exceptionnels : recrutement de 100 ETP supplémentaires pour les URSSAF et de 80 contrats à durée déterminée pour le RSI, dès 2011, et, tout récemment, j'ai soutenu le RSI lors de la négociation de la COG 2012-2017 ce qui lui a permis d'obtenir une dérogation expresse aux règles de droit commun en matière de réduction des ETP et des frais de fonctionnement.

Près de cinq mois après le lancement du plan d'actions, des premiers résultats ont été enregistrés et je souhaite rendre hommage au travail de chacun des salariés, dans vos deux réseaux. Les comptes qui présentaient des dysfonctionnements les plus significatifs suite à la fusion des bases de données lors de la création du RSI, dits « singletons », ont été totalement apurés. Le stock des radiations en retard a diminué de 97 % et celui des affiliations qui auraient dû être effectuées de 85 %. Aujourd'hui, d'après vos indications, 85 % des réclamations sont traitées dans les délais impartis. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, chaque ressortissant peut avoir accès à son compte personnalisé sur le portail du RSI. Ce service peut constituer une véritable source de simplification pour les affiliés.

**Monsieur Stéphane SEILLER**

Directeur général  
Caisse nationale du régime social des indépendants  
264 avenue du président Wilson  
93457 LA-PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX

**Monsieur Pierre RICORDEAU**

Directeur  
Agence centrale des organismes de sécurité sociale  
36 rue de Valmy  
93100 MONTREUIL CEDEX

Cependant, malgré ces avancées, de trop nombreux ressortissants rencontrent toujours des difficultés importantes du fait de dysfonctionnements des systèmes informatiques et des chaînes de traitement des demandes. Comme je vous l'ai indiqué lors de nos échanges de ce mardi 7 février, je ne relâcherai pas mes efforts tant que ces dysfonctionnements ne seront pas entièrement résorbés.

Comme vous vous y êtes engagés, je souhaite que les administrateurs des deux réseaux RSI et URSSAF se rencontrent à une fréquence bimensuelle afin de faire un point régulier sur les sujets relatifs à l'ISU. Je souhaite également que le tableau de bord de suivi des résultats que vous avez élaboré avec mes services me soit transmis à ce même rythme.

J'ai bien noté votre engagement, d'ici le 31 mars 2012, d'avoir affilié ou radié l'intégralité des ressortissants en attente de ces formalités depuis parfois plusieurs mois, de respecter, pour le flux des demandes, le délai de 10 jours pour les radiations et 21 jours pour les affiliations, de traiter les réclamations urgentes en 2 à 7 jours selon leur catégorie et toutes les autres réclamations sous 21 jours et, enfin, d'améliorer le délai de délivrance des cartes vitales aux ressortissants relevant du RSI pour le risque maladie.

Par ailleurs, je souhaiterais être assuré que, dès maintenant, aucune procédure de recouvrement contentieuse avec envoi d'huissier ne sera lancée sans avoir vérifié préalablement que le ressortissant a cherché à contacter le régime, par quelque moyen que ce soit. Le cas échéant, il conviendra de bloquer la procédure contentieuse et l'envoi d'huissier. De même, je souhaiterais que, dès à présent, la requête d'un ressortissant ayant dû se déplacer ou contacter le régime plusieurs fois pour un problème identique soit considérée comme une réclamation urgente et soit traitée dans les délais correspondants.

Enfin, j'ai identifié deux axes stratégiques d'avancées sur lesquels je souhaiterais que vous construisiez une stratégie, ainsi que des indicateurs de suivi afférents disponibles dès mars prochain : la sécurisation du lancement des procédures de mise en recouvrement forcé ainsi que le développement et l'amélioration du recouvrement amiable.

Je souhaiterais que vous veilliez particulièrement à la bonne application de ces dispositions de manière homogène par l'ensemble des caisses régionales du territoire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de ma considération distinguée.



**Xavier BERTRAND**